INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE COURT

Administration municipale · Rue de la Valle 19 · 2738 Court

032 497 71 10
contact@court.ch · www.court.ch

Heures d'ouverture :

Lundi	10 h 30 - 12 h 00	Fermé
Mardi	10 h 30 - 12 h 00	15 h 30 - 18 h 30
Mercredi	10 h 30 - 12 h 00	15 h 30 - 17 h 00
Jeudi	10 h 30 - 12 h 00	15 h 30 - 17 h 00
Vendredi	10 h 30 - 12 h 00	Fermé

Municipalité de
COURT

JOURNAL COMMUNAL

N° 12 | NOVEMBRE 2022

ÉDITORIAL

Premier bilan

Chères lectrices,
chers lecteurs,

Après quelques mois de collaboration avec la nouvelle équipe du Conseil municipal et l'élaboration du programme de législature 2022-2025, je suis très satisfaite du travail accompli jusqu'ici. Nous travaillons de manière harmonieuse et constructive. Chaque membre du Conseil municipal a pris ses marques dans son dicastère respectif et les projets avancent bien.

Les travaux du plan d'aménagement des eaux de la Birse (PAE) devraient débuter comme prévu au printemps 2023 et, en parallèle, nous étudions la possibilité d'aménager une piste de mobilité douce à proximité de la rivière. L'étude du chauffage à distance (CAD) est terminée et la phase concrète du projet va pouvoir débuter. Concernant la halle de gymnastique, vous trouverez de plus amples détails dans ce journal. La révision du plan d'aménagement local (PAL) suit, quant à elle, son cours. Le projet « administration de demain » déploie petit à petit ses effets. À ce propos, une nouveauté concernant la location des salles communales vous sera présentée dans ce journal.

Je tiens également à remercier nos employé·e·s. Le fait de devoir développer autant de projets en même temps demande une grande flexibilité et c'est un plaisir de collaborer avec une équipe motivée et ouverte aux nouveautés et changements.

Comme vous pouvez le constater, les défis et le travail ne manquent pas ! Mais c'est avec motivation que les membres du Conseil municipal et les employé·e·s mettent leur énergie au profit de la Municipalité de Court.

Je vous souhaite bonne lecture de ce journal, ainsi qu'un beau temps de l'Avent.

Nathalie Schranz
Maire de Court

ADMINISTRATION

Outil de réservation des salles communales

Dès maintenant, vous avez la possibilité de consulter et réserver directement une salle pour vos divers événements sur le site internet de la commune www.court.ch.

Pour atteindre la page, veuillez cliquer sur l'onglet « Vivre », puis sur « Locations de salles ». Une fois la réservation confirmée, l'administration municipale envoie un contrat de location.

Administration municipale

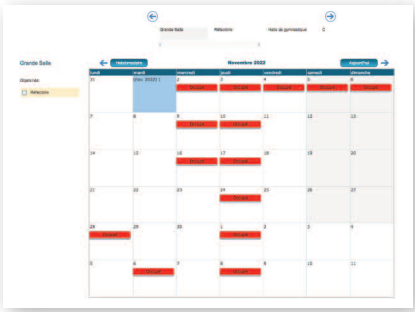

ORGANISATION

Changements au sein du personnel municipal

Départ de Gaël Zürcher

Courant octobre, Gaël Zürcher, Adjoint au Secrétaire municipal et Préposé au contrôle des habitants, a fait part de sa décision de quitter son poste au 31 janvier 2023 en vue d'une réorientation professionnelle. Entré en fonction au 1er septembre 2019, Monsieur Zürcher aura contribué, par ses compétences et son engagement, à la bonne marche de l'administration municipale et au développement de la numérisation du secrétariat. Nous profitons ici de le remercier pour son travail et lui souhaitons le meilleur pour son avenir.

Réorganisation de l'administration municipale

Dans la foulée de ce départ, le Conseil municipal a décidé de procéder à une réorganisation de l'administration municipale. Dès le 1er février 2023, Antonella Wicki (actuelle collaboratrice administrative à 50 %) occupera le poste de Responsable du contrôle des habitants à 60 %. En plus des tâches relevant du contrôle des habitants, Madame Wicki continuera de s'occuper du domaine AVS, en collaboration avec la responsable de l'agence, Christelle Neukomm.

Dans le but de compléter l'équipe du bureau municipal, un poste de collaboratrice administrative ou collaborateur administratif, pour un taux d'occupation de 60 à 80 %, a été mis au concours du 28 octobre au 18 novembre 2022. Au moment de la rédaction de ces lignes, la procédure de recrutement en question est en cours, si bien qu'il n'est pas possible d'en dire davantage. De plus amples informations seront communiquées en temps voulu.

Bastien Eschmann
Secrétaire municipal

DURABILITÉ

Chauffage à distance

La Municipalité de Court conduit depuis plusieurs mois un projet d'agrandissement et d'assainissement de sa halle de gymnastique. Elle doit également travailler à la concrétisation de l'amélioration énergétique et du remplacement des installations techniques de chauffage pour les autres bâtiments communaux dont elle a la charge. Consciente de ses responsabilités, en termes d'exemplarité et de soutien envers sa population pour atteindre les objectifs de la transition énergétique, la Municipalité de Court a, dans ce cadre, souhaité étudier la possibilité d'un chauffage à distance (CAD) qui pourrait aussi être proposé à des privés.

En 2019 déjà, une étude de faisabilité, menée par Monsieur Bastien Eschmann, démontrait la pertinence technique et financière d'un CAD alimenté par des copeaux de bois pour les bâtiments communaux, ainsi que quelques bâtiments privés situés à leur voisinage immédiat.

L'étude d'avant-projet qui a été menée par le bureau Masai Conseils SA a élargi la réflexion à l'ensemble du village : une enquête complémentaire a été menée auprès des propriétaires de bâtiments qui a démontré un enthousiasme certain pour ce mode de chauffage puisque près de 55 % des propriétaires ont déclaré un intérêt à y raccorder leur immeuble.

Une analyse a également été menée quant à la ressource de chaleur adéquate dans le contexte du village : disponibilité, proximité, efficiences énergétiques ont été au cœur de ces réflexions qui ont conduit à choisir le bois déchiqueté comme ressource de chaleur.

L'emplacement des installations techniques a également fait l'objet d'une analyse détaillée selon plusieurs critères : volume à disposition, emplacement, proximité des consommateurs, géologie, opportunité d'aménagement de certaines zones urbanistiques du village. Le secteur de l'ancienne scierie est l'endroit le plus approprié et c'est cette option qui sera développée par la suite.

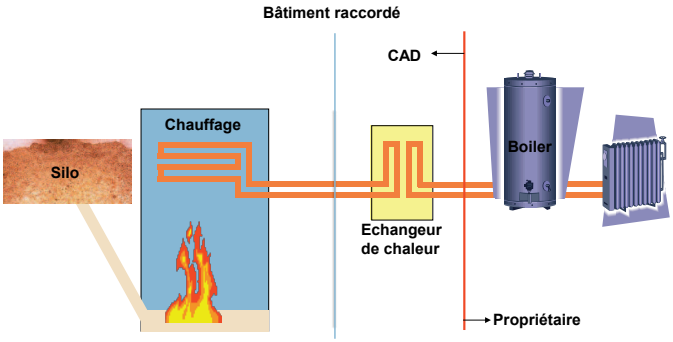

CAD Court – avant-projet: schéma de principe du CAD

Le bureau Masai Conseils a ensuite procédé au prédimensionnement d'un réseau, d'installations techniques en chaufferie et établi un devis des coûts d'investissement afin d'articuler un prix de l'énergie.

L'avant-projet ainsi développé est cohérent au plan technique. Sur le plan financier, il pourra se développer pour autant que le prix de l'énergie vendue soit suffisamment attractif afin d'inciter les propriétaires à raccorder leur(s) immeuble(s). Cette condition devrait pouvoir être respectée en fonction du prix actuel de l'énergie fossile et de l'intérêt déclaré des propriétaires pour le raccordement de leur bâtiment à un CAD. Sur le plan administratif, le groupe de travail en charge du CAD mène actuellement des réflexions quant à la maîtrise d'ouvrage à prévoir pour un tel projet.

Les propriétaires ayant répondu au questionnaire d'intérêt sont invités à une présentation publique le lundi 28 novembre à 19.30 heures à la halle de gymnastique.

Nous nous réjouissons de rencontrer les propriétaires à cette occasion afin de partager notre enthousiasme pour ce projet qui inscrira le village de Court dans une démarche forte de diminution de son impact sur l'environnement.

Séverine Scalia Giraud
Administratrice et directrice de la société Masai Conseils SA

ASSEMBLÉE MUNICIPALE

Prochaine Assemblée municipale

Quand ? Lundi 5 décembre 2022, à 20 heures
Où ? Grande salle du centre communal (rue de la Valle 19)

ORDRE DU JOUR

1. Discuter et approuver un crédit d'investissement de CHF 600'000.00 relatif à l'achat d'un nouveau camion tonne-pompe (corps des sapeurs-pompiers Montoz)
2. Discuter et approuver le budget 2023, la quotité d'impôt et la taxe immobilière
3. Discuter et approuver des modifications de l'annexe I du règlement sur le statut du personnel et les traitements
4. Discuter et approuver le nouveau règlement sur les déchets annulant et remplaçant le règlement concernant les déchets du 4 février 1993
5. Discuter et approuver le nouveau règlement sur les sapeurs-pompiers annulant et remplaçant le règlement du corps des sapeurs-pompiers Montoz du 18 décembre 2008
6. Discuter et approuver le règlement sur le financement spécial relatif à l'entretien des chemins repris par la commune municipale de Court au syndicat d'amélioration foncière intégrale de Court (SAFIC)
7. Prendre connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données
8. Communications du Conseil municipal
9. Divers

30 jours avant l'Assemblée municipale, le budget 2023 (point 2), les modifications de l'annexe I du règlement sur le statut du personnel et les traitements (point 3), le nouveau règlement sur les déchets (point 4), le nouveau règlement sur les sapeurs-pompiers (point 5), le règlement sur le financement spécial relatif à l'entretien des chemins repris par la commune municipale de Court au syndicat d'amélioration foncière intégrale de Court (point 6) sont déposés publiquement à l'administration municipale où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture du guichet.

INFRASTRUCTURES

Rénovation de la halle de gymnastique

Voilà quelques mois qui se sont écoulés et force est de constater que le projet de la rénovation et de l'agrandissement de la halle gymnastique avance bien, même si, de l'extérieur, ça ne se voit pas encore.

Pour tous les gros projets communaux, le droit sur les marchés publics impose de suivre une procédure d'appel d'offres public assez complexe. Cette procédure a dû être appliquée pour choisir le bureau d'architecture chargé de ficeler le projet définitif, de préparer la demande de permis de construire et, plus tard, de suivre les travaux.

Un dossier d'appel d'offres public respectant le droit sur les marchés publics a été élaboré par notre bureau d'aide au maître d'ouvrage (BAMO) – le bureau ARCHES 2000 SA – et notre administration, en collaboration avec le Conseil municipal et la commission de rénovation.

Ce dossier a été publié sur la plateforme www.simap.ch (système d'information sur les marchés publics en Suisse). Au terme du délai de soumission, nous avons eu le plaisir de recevoir sept offres de bureaux d'architecture, dont le plus éloigné se trouvait à Carouge.

Comme le veut la loi, ces bureaux ont été jugés sur plusieurs critères prédéfinis, dont ceux du prix offert, du nombre d'employés au sein du bureau, des projets déjà réalisés par ce dernier, du respect des délais et bien d'autres encore.

Après évaluation de tous les dossiers reçus, le groupement formé du bureau Arc Architecture à Tramelan et de l'atelier Muller Architecte à Loveresse s'est vu attribuer la meilleure note. Ces deux bureaux se sont associés pour développer notre projet. Pour nous, c'est naturellement un grand plaisir de pouvoir travailler avec deux sociétés de la région.

Actuellement, nous sommes dans la phase de finalisation du projet. Dès que possible, nous vous présenterons ce dernier et déposerons la demande de permis de construire à la Préfecture du Jura bernois. Pour rappel, nous souhaitons obtenir le permis de construire avant de faire voter le crédit aux urnes, ceci afin d'éviter toute mauvaise surprise par la suite (surcoût notamment).

Frédéric Hêche
Conseiller municipal en charge
du dicastère « Infrastructures et durabilité »

FINANCES

Budget 2023 et plan financier

Comme vous pourrez le constater lors de la présentation du budget en Assemblée municipale de décembre, un déficit est prévu pour l'année 2023. Ce dernier pourra cependant être prélevé sur la fortune nette.

Ces dernières années et certainement les prochaines, vu la situation géopolitique, énergétique et climatique, l'établissement d'un budget n'est pas chose facile. Beaucoup d'incertitudes se présentent à nous. Les rentrées fiscales seront-elles au même niveau qu'avant Covid ? Les coûts énergétiques vont-ils continuer d'augmenter, voire même exploser ? Les taux hypothécaires vont-ils encore évoluer ? Les investissements prévus sont-ils réalisables et seront-ils soutenus par les citoyen·ne·s ? Le Conseil municipal, ainsi que la commission des finances ont tenté de prendre en compte tous ces paramètres lors de l'établissement du budget 2023.

À moyen terme, plusieurs grands investissements sont prévus (halle de gymnastique, berges de la Birse, etc.) et auront un impact important sur les finances communales par leur amortissement. Depuis l'entrée en vigueur du nouveau modèle comptable (MCH2), le taux d'amortissement est linéaire (même montant chaque année) et un éventuel excédent de produits (bénéfice) en fin d'année ne peut plus servir à amortir les biens communaux, ce qui rend parfois difficile les investissements de grande envergure.

Dans ce contexte, le Conseil municipal a décidé de continuer d'entretenir les bâtiments, routes, etc. mais à un rythme un petit peu moins soutenu que les dernières années. Il en va de notre responsabilité de vous soumettre des projets viables et supportables financièrement. Le but du Conseil municipal reste de continuer à développer notre beau village tout en maintenant des finances communales saines et sans devoir augmenter la quotité d'impôts.

Nathalie Schranz
Maire de Court

CULTURE

Surprises et nouveautés à la bibliothèque

Depuis le début de l'année, la bibliothèque bouge petit à petit. Régulièrement enrichie de nouveaux livres, on peut y trouver quelques titres géniaux, comme, par exemple, « Une écharpe dans la neige » de Viveca Sten, ou encore la biographie de Roger Federer. Du côté des enfants, la série des « Mortelle Adèle» a beaucoup de succès, tout en n'oubliant pas les classiques : les « Yakari », les « cabanes magiques »…

La bibliothèque propose également de nouvelles possibilités, comme celle de participer au Rallye Lecture du « Prix Chronos ». Jusqu'au mois de mars 2023, les jeunes de 10 à 12 ans, ainsi que les seniors sont invités à découvrir quatre romans, avant d'élire celui qu'ils ont préféré. C'est une belle occasion de découvrir de nouveaux auteurs, de se donner des défis de lectures et d'aborder le sujet des relations intergénérationnelles.

Par la suite, la bibliothèque de Court réservera encore de belles surprises à ses lecteurs en 2023, avec, dès janvier, deux nouveautés majeures :

- Avec la fusion des bibliothèques (municipale et scolaire), les locaux seront réaménagés afin de profiter pleinement de l'espace. Les documents jeunesses scolaires et publiques seront rassemblés pour donner plus de choix. Un bel espace détente sera créé pour prendre le temps de lire et partager.
- Deuxièmement, les horaires seront élargis pour permettre aux Courtisans, et plus particulièrement aux enfants, d'accéder plus facilement à la lecture. **Dès le 9 janvier, vous pourrez venir consulter les documents, emprunter, jouer à un jeu de société ou boire un café, les lundis de 15 à 18 heures et les mercredis de 15 à 18 heures.**

Rallye Lecture du « Prix Chronos »

Coin « Nouveautés »

En attendant, je vous accueille et me tient à votre disposition jusqu'au 19 décembre, les lundis de 15 à 19 heures.

Johanna Aebischer
Responsable de la bibliothèque

TRAVAUX PUBLICS

Travaux Sous-Graitery – Route de Chaluet

Les travaux réalisés dans ce secteur du village se sont très bien déroulés. Après une pause hivernale, le projet s'est remis en route le 14 février 2022, avec l'assainissement des canalisations privées et publiques dans le quartier de Sous-Graitery. La Bourgeoisie de Court a profité de ces travaux pour remplacer sa conduite d'eau potable.

La pose des couches de bitume a pu avoir lieu dans les délais. Si la météo le permet, la plus grande partie des travaux devrait être terminée cette année ou en début d'année 2023.

La commune et moi-même tenons à remercier l'ensemble des habitants du secteur et les entreprises pour leur compréhension, eu égard aux désagréments causés par ces travaux. Nous tenons aussi à remercier l'entreprise F. Hänzi SA, le bureau d'ingénieurs ATB SA et la Bourgeoisie de Court pour leur excellente collaboration tout au long du projet.

Bernard Leuenberger, Conseiller municipal en charge du dicastère « Environnement et travaux publics »

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Nouveau camion tonne-pompe

Le camion tonne-pompe du corps des sapeurs-pompiers Montoz, âgé de 20 ans, arrive gentiment en fin de vie. Les frais liés à l'entretien et aux diverses réparations sont en forte hausse ces derniers temps. Les règles de l'AIB fixent également certaines exigences que notre tonne-pompe ne respecte plus. Il est donc devenu nécessaire de changer ce dernier.

Un projet a été mené par l'état-major du corps pour établir un cahier des charges précis. Lors de la prochaine Assemblée municipale (5 décembre 2022), les citoyennes et les citoyens seront appelés à valider un crédit d'engagement en vue du remplacement du camion.

Suivant le résultat de ce vote, nous pourrons lancer l'appel d'offres public en début d'année prochaine et pouvoir remplacer ce véhicule au plus vite.

Fabien Müller
Conseiller municipal en charge du dicastère « Sécurité et hygiène »

JEUNESSE

Les jeunes sauv'cœurs

De charpentier à ambulancier, Monsieur Pierre Mühlethaler n'a cessé de progresser. Dans le cadre de sa formation d'ambulancier à l'école supérieure de Medi à Berne, il avait pour obligation de réaliser un travail de diplôme, ceci afin de valider sa fin de formation. Le thème choisi par Monsieur Mühlethaler a été la chaîne de survie.

Son projet a donc consisté à mettre en place une formation aux gestes de premiers secours dans les écoles du Jura bernois. C'est ainsi que l'association « Les jeunes sauv'cœurs » est née, avec la collaboration de son épouse.

Monsieur Mühlethaler a pris pour exemple la Norvège qui a un taux de formation de 90 % de la population. Cette dernière est aguerrie aux gestes de premiers secours et, lors d'accidents sur la voie publique, 50 % des personnes réanimées le sont par de simples témoins. Ceci a pour conséquence de faire grimper le taux de survie.

Etant citoyen de Court, Monsieur Mühlethaler a choisi l'école du village pour développer ce sujet. Tout d'abord avec des questions élémentaires telles que : à quoi sert une ambulance ? Qu'y a-t-il dans ce véhicule ? Quel numéro faut-il composer pour donner l'alarme ? Et que faire en attendant l'arrivée des secours ? Lors de cette formation, les enfants ont également appris les bases du massage cardiaque sur des mannequins et du matériel, appartenant à l'association « Les jeunes sauv'cœurs ».

Dans le Jura bernois, le temps moyen pour arriver sur le lieu de l'évènement est de 18 minutes, ce qui semble bien trop long lorsqu'il s'agit notamment d'un accident cérébral par exemple. Chaque minute passée et 10 % de nos capacités sont perdues.

Pour notre région qui compte 41'000 habitants pour une superficie de 426 km^2, nous disposons de trois ambulances.

C'est avec ces chiffres de base que Monsieur Mühlethaler a décidé de former les plus jeunes sur ces gestes salvateurs. Ainsi, les enfants apprennent et reportent leur apprentissage scolaire auprès des parents et des membres de la famille.

André Steiner
Conseiller municipal en charge du dicastère « Écoles et jeunesse »

URBANISME

Révision totale du plan d'aménagement local

Revenons une fois encore, si vous le voulez bien, sur le gros dossier de la révision du plan d'aménagement local (PAL). Depuis 2018, nous évoquons ce projet à travers des articles dans notre journal communal et il faut bien reconnaître que certaines personnes se demandent, à juste titre, ce qu'il en advient.

Après un temps de réflexion sur le développement du quartier de la gare, nous pouvons actuellement nous concentrer sur la finalisation du PAL. Pour rappel, nous avons pour objectif d'achever le projet d'ici la fin de l'année 2023.

Dans le secteur de la gare, des contacts avec les propriétaires ont été pris cette année 2022. Une grande majorité de ces derniers s'est montrée enthousiaste à nos sollicitations. Nous profitons ici de les remercier pour leur ouverture. Il est vrai aussi que certains propriétaires restent réservés quant à un futur développement de cette zone. Pour poursuivre notre travail, nous devons encore engager des discussions avec le canton et certains offices. Ceci nous permettra de déterminer les surfaces qui seront finalement disponibles pour développer ce quartier. Affaire à suivre.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire (qu'il s'agisse du PAL, du quartier de la gare ou de tout autre projet), il faut reconnaître que les démarches sont souvent longues et fastidieuses. Il nous tient toutefois à cœur de réfléchir à un développement territorial harmonieux et réfléchi de notre village.

À côté du PAL et du quartier de la gare, notre bureau d'urbanisme – Espace libre SA – et notre administration ont été passablement sollicités cette année pour des modifications du plan de quartier « Les Ravières – Les Condémines » (zone industrielle de Chaluet). Tous les terrains constructibles encore disponibles dans cette zone ont trouvé preneurs. Un grand chantier s'anime d'ailleurs au rond-point de Chaluet pour la construction de la nouvelle usine de la société Hélios A. Charpilloz SA, fabriquant de fournitures horlogères. Nous aurons probablement l'occasion de revenir plus en détails sur cette construction, dans une prochaine édition.

Jacques Frei, Conseiller municipal
en charge du dicastère « Urbanisme et mobilité »

Ancien plan d'entretien

Nouveau plan d'entretien

Renouée du Japon

Solidage du Canada

Séneçon jacobée

ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX PUBLICS

La minute biodiversité !

La biodiversité, un sujet qui se doit d'être au centre de nos préoccupations. Face à ce problème environnemental, chaque petit geste compte !

En tant que service de voirie, nous sommes astreints à entretenir plusieurs sortes d'espaces verts : tonte de gazon, fauchage de talus, entretien de ruisseaux et des berges de rivières, désherbage des rues communales, etc.. Toutes ces interventions, bien que nécessaires dans une juste mesure, impliquent un dérangement dans la faune et la flore.

Afin de préserver au mieux ces dernières, nous avons premièrement supprimé toute utilisation de produits phytosanitaires concernant le désherbage. De ce fait, en collaboration avec la commune de Valbirse, nous avons fait l'acquisition d'une désherbeuse. Cette machine fonctionne à l'eau chaude aux alentours de 120°, qui est pulvérisée à basse pression sur la plante, créant ainsi un choc thermique qui la fera mourir. Bien entendu, nous ne sommes pas sur une alternative 100 % écologique, puisque ce mécanisme nécessite du carburant et de l'eau, mais elle reste tout de même une meilleure solution que le chimique. De plus, pour l'entretien des fontaines publiques, aucun produit chimique n'est utilisé depuis plusieurs années.

Lors des fauchages des berges des ruisseaux avec l'épareuse ou à la débroussailleuse, nous avons constaté bon nombre de batraciens dans ces cours d'eau. Dans le but de sauvegarder et de protéger cette petite faune, qui a toute son importance, nous avons pris la décision de ne plus nettoyer dans le lit des ruisseaux mais uniquement le rivage de ceux-ci.

Nous sommes également actifs dans l'aménagement d'un espace « biodiversité » en collaboration avec Pro Natura Jura bernois, qui soutient financièrement ce projet à la route de Montoz au lieu-dit « Le Petit Pré ».

Depuis quelques années maintenant, nous essayons aussi de lutter contre les plantes envahissantes dont la présence constitue un véritable problème. En effet, ces colonisatrices ont la caractéristique d'avoir une croissance rapide ou un taux de reproduction élevé et peuvent, avec le temps, évincer la flore indigène. Nous luttons principalement contre la Renouée du Japon, la Solidage du Canada et le Séneçon jacobée. Évidemment, nous comptons sur vous, citoyennes et citoyens, pour donner un coup de pouce à cette action en les supprimant de vos jardins, champs et talus.

S'agissant de leur élimination, ces plantes doivent être déposées dans des sacs Celtor afin qu'elles soient incinérées. Il ne faut surtout pas les mettre aux déchets verts.

Service de la voirie
Cindy Marchand et André Gyger

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sécurité au carrefour

À la demande de plusieurs personnes du village, nous nous sommes penchés sur la question de la sécurité au carrefour entre les rues de Mévilier, de Froideval et du Lac Vert.

La question était de s'avoir s'il était possible d'y installer un miroir car ce carrefour est considéré comme dangereux par plusieurs habitants. Nous avons donc demandé à la Police cantonale de venir voir sur place et de nous conseiller.

La conclusion de cette analyse est que toutes les distances de visibilité sont suffisantes et qu'un miroir ne peut être installé qu'avec un panneau « STOP ». Dans ce contexte, nous avons décidé de ne pas installer de miroir. En revanche, étant donné que plusieurs priorités de droite coexistent dans ce carrefour, les marquages au sol seront ajoutés pour rappeler à tout le monde les priorités à respecter.

Nous tenons également à souligner que, dans le village, toutes les intersections sans marquage au sol sont des priorités de droite et que, pour des questions de sécurité, il est nécessaire de ralentir aux abords de ces intersections. Nous remercions les usagers de la route pour leur compréhension.

Fabien Müller
Conseiller municipal en charge du dicastère « Sécurité et hygiène »

COHÉSION SOCIALE

La Croix-Rouge Suisse (CRS) du canton de Berne

La CRS du canton de Berne s'engage dans tout le canton pour plus d'humanité. Quelque 600 collaboratrices et collaborateurs et 2'400 bénévoles s'engagent dans les domaines de la formation, du soutien, de la santé et de l'intégration. Dans le Seeland-Jura bernois également, la CRS accompagne, conseille, soutient et encourage les habitant·e·s de la région, par exemple dans le domaine du soutien. Diverses offres sont proposées : service des transports Croix-Rouge, garde d'enfants à domicile et famille de jour, service de visite et d'accompagnement, Alarme Croix-Rouge et soutien aux proches aidants. En outre, la CRS propose dans le canton de Berne plus de 800 formations et cours dans les domaines de la santé, des compétences sociales et de l'intégration.

Contact

CRS canton de Berne
Région Seeland – Jura bernois
Rue H. F. Sandoz 14, 2710 Tavannes
032 329 32 72

Croix-Rouge suisse
Schweizerisches Rotes Kreuz
Canton de Berne Kanton Bern

Vous souhaitez vous engager au sein de la CRS du canton de Berne ? En tant que bénévole, vous êtes recherché·e, indépendamment de votre formation ou de votre profession. Que ce soit quelques heures par semaine ou par mois, vous décidez quand et à quelle fréquence vous souhaitez vous engager. L'institution se réjouit particulièrement des engagements sur le long terme qui bénéficient à tout le monde.

Quelle que soit la manière dont vous vous engagez bénévolement, votre contribution est précieuse pour les personnes qui en ont besoin. Vous serez apprécié·e, remercié·e et en tirerez une belle satisfaction, selon les dires de la Croix-rouge.

N'hésitez pas à prendre contact pour obtenir des informations détaillées et un conseil sans engagement.

Anne Freudiger
Conseillère municipale en charge du dicastère « Cohésion sociale et culture »

AGENDA

Agenda local

2022

1er – 24 décembre	Fenêtres de l'Avent (Unicomart)
3 décembre	Friture de la société des pêcheurs avec Saint-Nicolas
5 décembre	Assemblée municipale

2023

14 janvier	Snowcross de la Binz (date de remplacement : 21 janvier)
10 – 12 mars	Soirées théâtrales du GTC
17 – 19 mars	Soirées théâtrales du GTC
23 – 26 mars	Soirées théâtrales du GTC
29 avril	Marché artisanal
27 mai	Marché artisanal
2 – 3 – 4 juin	Tir en campagne
23 – 24 – 25 juin	Fête du village avec course pour enfants du VTT Montoz (pumptrack)
24 juin	Marché artisanal
29 juillet	Marché artisanal

Plus de détails sur www.court.ch

SÉCURITÉ

Quel avenir pour les patrouilles scolaires ?

Cette année, nous avons été informés que, dès 2023, la Police cantonale ne formerait plus des patrouilleurs scolaires mineurs. Cette décision se base sur des directives du bureau de prévention des accidents (bpa). Nous avons essayé d'interpeler le canton pour qu'il change de position, malheureusement en vain.

Pour que les patrouilleurs scolaires de Court continuent d'être reconnus officiellement par la Police cantonale, nous nous retrouvons dans l'obligation de confier cette tâche à des personnes majeures. Ainsi, nous appelons toutes les personnes se sentant concernées par la sécurité de nos enfants et motivées à devenir « patrouilleuses ou patrouilleurs scolaires » à se manifester auprès de l'administration municipale (032 497 71 10, contact@court.ch), d'ici au vendredi 2 décembre 2022.

Fabien Müller, Conseiller municipal
en charge du dicastère « Sécurité et hygiène »